

Le 6 avril 2020

Autres améliorations relatives aux mises en quarantaine et à la médiaposte

Le 6 avril, nous avons obtenu confirmation d'un changement aux mesures prises par Postes Canada à l'égard des :

- travailleuses et travailleurs âgés de plus de 70 ans;
- travailleuses enceintes;
- travailleuses et travailleurs immunodéficients ou à risque.

Les travailleuses et travailleurs permanents qui font partie de ces catégories auront droit à un congé de mise en quarantaine rémunéré à 100 % de leur salaire normal. Ceux et celles qui ont dû prendre des congés pour raisons personnelles depuis le début de la crise récupéreront les crédits utilisés.

Médiaposte

Au cours de la fin de semaine, Postes Canada nous a confirmé que la direction locale serait maintenant autorisée à prendre des dispositions de recharge pour assurer la livraison de la médiaposte.

Par conséquent, les travailleuses et travailleurs du groupe 2 et les FFRS pourront, après en avoir discuté avec leur superviseur, modifier leur méthode de livraison du courrier sans adresse afin de limiter leurs contacts avec la population et les diverses surfaces.

Assurer la sécurité de TOUT LE MONDE

Nous étions en pourparlers avec Postes Canada sur ces questions depuis le tout début de la crise de la COVID-19. Il faut un appui solide des membres pour réaliser des progrès et obtenir des réponses.

Continuez de faire pression sur la direction pour qu'elle fasse mieux. Il est clair que votre engagement donne des résultats. Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'action syndicale, dans les circonstances actuelles, sauve la vie des travailleuses et travailleurs des postes et de la population.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2019-2023 / Bulletin n° 110

/bk sepb 225 / mp scfp 1979

